L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 9 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Bonne occasion—Une grocerie et buvette située dans le Second District. Excellente location. S'adresser chez B. H. Elsapoller & Son, 38 rue Tchoupitoulas. 7 juil—3f

A vendre—Son de rix frais à $9 la tonne au moulin à riz de G. A. Lanaux, Nos 71 et 73 Decatur et 16 rue Conti. 2 juil—7f

A vendre, pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne confiserie Kunitz, au coin des rues du Canal et Carondelet, avec les installations en totalité ou en partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux. 21 juin—

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal. 28 juin—25-m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession Clary Rocheron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,960—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hilaire Rocheron et Delphine Marks, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 juin—jul 5 9

Succession de Peter Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,[illegible]—Les héritiers légitimes de Peter Crowley, présentent une pétition à la Cour, tendant à obtenir des lettres d'héritiers, [illegible] dans les dix jours, les raisons pourquoi, s'il en est, la dévolution n'en est pas légalement ouverte à leurs ceux qui en ont droit, et d'avoir à déclarer, dans les dits jours, les raisons pourquoi, s'il en est, il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 juin—3 9 jul.

Succession de Wm B. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,580—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Robert E. Middleton et Alexander Bell, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er juil—1,5,10

Succession de William Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,380—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er juillet—1 5 10

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI 4 aout 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Alex. Walker, Jr., Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.
Ceci est pour faire savoir à tous ceux qui peuvent le présent ordre que le soussigné a été nommé par ladite Cour, pour remplir la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 juil—3f au 4 aout

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin & Son & Co.—No 19,019. Division C. Ordre de Cour. La présente pétition étant présentée en décision et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin & Son & Co. soit convoquée après avis légal le 11 AOUT soit pour d'aout 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles sont les dispositions de la vente de l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité, la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 juil—3f au 8 aout

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpentier vs. Hendrikus Metray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St. Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant, au pied français, vingt-neuf pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent soixante pieds, plus ou moins, borné sur le côté de la rue Ursulines par la propriété qui appartient ou a appartenu à M. Fleitas; sur l'autre côté, vers la rue St. Philippe, par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à M. Bernardez; bornée le même propriété que le défendeur a acquise de C. C. Pryce, enregistrement 2 au acte passé aujourd'hui devant Alexandre Eugène Bienvenu, notaire, en date du 24 octobre 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—28, 29—6, 13, 20, 23 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carondelet Canal and Navigation Company vs. Otto Toucho.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Le quart nord-ouest de la section dix dans le township douze sud, range onze est, district sud-est, et du district Louisiane, comprenant à soixante pieds des bords du Bayou St. Jean, étant l'arrière-ou la partie du fond de la propriété acquise par Otto Touche de Joseph R. Rivas, par acte passé devant R. C. Kerr, notaire, le 1er mai 1884, et plus amplement décrite sur un plan fait par H. Grandjean, ingénieur civil, le 9 et 1er janvier 1884, une copie du dit plan est annexée et fait partie du dit acte de vente par devant Kerr, notaire, en date du 17 janvier 1884.
Aussi, tous les droits, titres et intérêts du dit Touche à cette partie ou portion de la propriété ci-dessus de l'arrière ou du fond, tel que le tout est la façade de la dite propriété sur le dit Bayou St. Jean, de la profondeur de soixante pieds à partir des bords du dit Bayou, conformément au plan, quatre actes et soixante-trois centièmes d'arre.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—18 25 juil 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquin Infante Roscell vs. Mme Céleotine Chastant, Veuve du Dr C.-C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milhadon, Annette, Amiens et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'ilet numéro trente deux. Le dit lot mesure vingt deux pieds de large sur face à la rue Annette et forme l'encoignure des rues Annette et Milhadon sur une profondeur de cent cinq pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juin—14 25 juil 2 9 16 20 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Rouseau vs. Hendrikus Metray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milhadon, Annette, Amiens et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'ilet numéro trente deux. Le dit lot mesure vingt deux pieds de large sur face à la rue Annette et forme l'encoignure des rues Annette et Milhadon sur une profondeur de cent cinq pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juin—14 25 juil 2 9 16 20 juil.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpentier vs. Hendrikus Metray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain terrain, ensemble avec toutes les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) les rues de Carondelet et Claiborne et connu comme ilet numéro vingt-neuf de Barthélemy, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du Bureau du Cadastre, par Arthur de Ville, ingénieur civil, en date du 22 avril 1884 et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit ilet, de John G. Flynn, passé pardevant Lucien C. Picot, notaire, 27 novembre 1884, et mesurant conformément au dit plan vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Acquis par les défendeurs du John A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Prevot, notaire, en date du 22 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juin—jul 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Thomas vs. Bertin F. Finnegan et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un terrain nu, avec les avantages qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Hibla, Chippewa et Jersey et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro dix (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 22 mai 1882, et mesurant, conformément au plan américain, trente pieds et neuf pouces de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et face à la rue Chippewa, et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de l'avenue de la Louisiane, entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que la défenderesse, Mme Finnegan, a acquise de Louis F. Delachaise, confirmation 2 un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et mis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,531—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur le perron de l'Hôtel de Ville, dans la Place d'Encan, le MARDI, 12 juillet 1887, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Camp, la rue Tchoupitoulas, la rue Jonathan Kerr et la rue Constance, mesurant soixante-sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent-un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St-Joseph et cent huit pieds dix pouces du côté le plus éloigné.
C'est la propriété achetée par la défendeur en cette affaire, de Joseph R. Mighell, comme il appert d'un acte pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 novembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 9 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans No 21,398—Division "D" Ordre de Cour—Sur la requête de John McMains demandant pour une nonition.
A tous ceux que cela concerne : Attendu que John McMains de la ville de la Nouvelle-Orléans a présenté, le 1er juin 1885, à la vente du percepteur de taxes, faite sous l'autorité de l'acte No 83 de l'année 1884, la propriété décrite ci-après :
Un certain lot de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tremoulet, Dauphine, Dryades et Deuxième, désigné comme lot No 2, mesurant 29 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 105 pieds, pour la somme de $85 et toutes les taxes subséquentes à l'année 1885, et a enregistré sa pétition dans cette Cour demandant une nonition. Par conséquent maintenant, toutes personnes qui peuvent établir un droit quelconque sur ladite propriété à cause d'informalité dans les avis de procédure, notion ou adjudication ou tout autre informalité, sont notifiées de faire valoir leurs raisons dans les trente jours qui suivront cette date, pourquoi ladite vente ne serait pas confirmée et homologuée.
Bureau du Greffier Cour Civile de District. Nouvelle-Orléans, 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
3 juin—4f au 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans—George E. Stone vs. ses Créanciers—No. 21,831—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de George E. Stone soit tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération et de voter sur son application pour un répit, et que toutes autres toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit George E. Stone soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 28 juin, 1887.
(Signé) L. A. TIBBOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 juil—3f au 16 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bastet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,548—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Palx, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.
Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira deux billets (bonds) séparés portant intérêt respectivement à raison de huit et dix pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le montant qu'atteindra la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit :
Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir : la somme de deux cents dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions due dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886.
Les dits billets (bonds) doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur fournira aussi du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif, de greffier, etc., se montant à trente quatre dollars, et de plus les taxes d'Etat de paroisse et de municipalité sur ladite propriété se montant—tout payé. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant des actions, savoir : Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir le dit acquéreur de payer les dites actions comme toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6, 13, 16

ASSURANCES.

Dix-septième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

Primes reçues :	
Sur risques de feu	$229,184 35
Sur risques de marine	10,142 18
Sur risques de rivière	5,696 66
	$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885	136,280 00
Primes totales	$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes	19,476 90
Revenus	$400,780 09
A déduire, pertes payées :	
Sur risques de feu	$189,571 [illegible]
Sur risques de marine	16,624 [illegible]
Sur risques de rivière	558 19
	$206,754 96
Retour de primes et cancellations	10,089 61
Commissions et réfactions	41,135 14
Réassurances	25,795 55
Taxes et licences	2,242 52
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureaux de surveillance, corps de sauvetage, loyers, pub etc.	33,064 66
Surplus	$298,882 52
Sublicat	$1,108[illegible]97
Primes non acquises de 1886	$136,280 00
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94
Balance	1,118 63
	$101,89757
ACTIF—	
Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	8,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$56,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 20
Primes en voie de remboursement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèques	47,434 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.	
Sur risques d'incendie	$375,475 85
Sur risques de rivières	27,927 25
Sur risques de mer	4,855 54
	$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1886	$120,704 00
	$528,962 64
A déduire—	
Primes non terminées de 1886	$125,511 00
Cancellations	19,320 46
Réassurances	20,841 87
Commissions et réfaction	58,709 81
	$254,383 14
	$274,579 50
A ajouter :	
Intérêt et escompte	$42,472 96
Reçu pour sauvetage	4,171 71
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00
Intérêt reçu et sauvetage du	4,415 46
	58,083 13
Revenu net	$332,662 63
A déduire : Pertes payées	
Incendie	$188,550 01
Rivières	17,934 86
Mer	691 90
Total	$204,476 77
Dépenses générales et de bureau	63,220 81
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20
	$278,766 78
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886	53,895 85
Balance	$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées	28,687 71

La compagnie possède (actif suivant)

ACTIF.	
Argent comptant	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississippi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 03
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 43
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00
Comptes en cours de collection et balance	63,995 62
Cette par agents	6,415 46
Intérêts accrus sur actions et obligations	1,000 00
Sauvetage dû, évalué à	3,000 00
Meubles de bureau	$894,215 76
PASSIF.	
Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 22
Dividende non payés	3,122 00
Pertes non payées	28,687 71
Profits et pertes	36,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Moffat,	John I. Adams,
John Claudel,	Chas. E. Black,
Theodore Dreyfous,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. Mason,
Jas. T. Nicholson,	Samuel N. Boyd,
Wm. L. Mathews,	Chas. A. Bloom,
B. F. Robinson,	W. H. Hardwick,
C. A. Lagarde,	Jas. Lewis Blackwell,
A. Baldwin,	Geo. Eustis,
Lucien Adams,	Richard Milhiser,
	Rich'd Milhiser,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles neufs. Meubles, etc.

Tennessee Furniture & Chair Co., vs. Ch. E. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,314—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Palx, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.
Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira deux billets (bonds) séparés portant intérêt respectivement à raison de huit et dix pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le montant qu'atteindra la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit :
Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir : la somme de deux cents dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions due dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886.
Les dits billets (bonds) doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur fournira aussi du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif, de greffier, etc., se montant à trente quatre dollars, et de plus les taxes d'Etat de paroisse et de municipalité sur ladite propriété se montant—tout payé. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant des actions, savoir : Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir le dit acquéreur de payer les dites actions comme toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6, 13, 16

Quatrième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.	
Sur les risques d'incendie	$275,376
Sur les risques de rivière	10,224
Sur les risques de mer	9,260 64
	$294,861 60
A ajouter : Primes non acquises de 1885	60,589 31
Total des primes	$355,450 91
A ajouter : Intérêt et profits et pertes	$ 24,549 04
Sauvetage	426 66
	34,975 70
Revenu total	$390,426 61
A déduire : Pertes payées :	
Sur les risques de feu	$ 120,616 07
Sur les risques de rivières	4,884 23
Sur les risques maritimes	1,965 84
	$127,466 74
Primes remboursées, cancellations et réductions	77,947 66
Réassurances	14,487 19
Taxes et licences	3,930 06
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	30,438 9
	$254,270 54
Surplus	$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$ 12,000 00
Reservé pour risques en cours	70,842 00
Reservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,950 01
Balance	18,358 06
	$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 50,289 54
$100,000 bons 8 pour cent des State Unis, avec intérêts	$101,250 00
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans	129,000 00
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	56,500 00
$20,000 bons 6 pour cent de la Louisiane	16,025 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	$302,775 00
1 action N. O. Produce Exchange	36,196 16
1 action N. O. Sugar Exchange	60 00
25 actions N. O. Warehouse Co	75 00
Un bon du St. Bernard Steam Kindling Co	525 00
Primes en cours de collection	50 00
Meubles, accessoires, coffres-forts, mappes, etc	37,629 69
	3,000 00
	$429,600 39

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non payés	1,924 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
EMMET MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter le somme de six mille trois cent cinquante huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit de fonds de réserve.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire
1 juin—1m

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH. PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$15 00	Plank No 1	$14 00
No 2	13 50	No 2	13 00
No 3	12 50	No 3	12 00
Scantling No 1	15 00	Flooring No 1	30 00
No 2	12 00	No 2	17 00
No 3	11 50	No 3	16 00
Ceiling No 1	17 00	Weath Bds No 1	13 50
No 2	15 00	No 2	10 00
No 3	10 50		
Boards, No 1	16 00	Boards No 3	12 50
No 2	13 00	No 4	9 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	34 @35	Ceiling, No 1	19 00
No 2	30 00	No 2	14 00
No 3	16 00	No 3	10 50
Weath Bds No 1	15 00	Boards